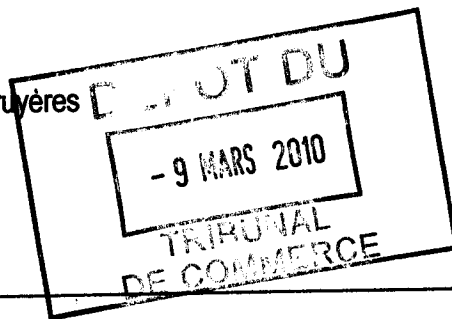


A.R.E.S.

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 €

Siège Social : 9, avenue Jean-Pierre Timbaud – Z.A.I. des Bruyères
78190 TRAPPES

322 677 105 RCS Versailles (81B892)



DECISION DU PRESIDENT

3687

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Conformément à l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Le développement de l'activité de l'entreprise et la mise en conformité des standards constructeur nous obligeant à changer de locaux qui ne sont plus aux normes, le Président décide de transférer le siège social du 9 avenue Jean-Pierre Timbaud Z.A.I. des Bruyères 78190 Trappes au 2 avenue Albert Einstein Z.A. de Trappes-Elancourt 78190 Trappes à compter de ce jour.

En conséquence de cette décision l'article 4 des statuts est modifié comme suit .

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

Trappes (78190) – 2 avenue Albert Einstein – Z.A. de Trappes-Elancourt

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président s'engage à effectuer toutes les formalités nécessaires à cette modification.

Fait à Trappes, le 1^{er} février 2010

Le Président,
Richard PERRIER.

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Richard Perrier.